



Certificat de compétences bilingues

Lorsqu'un-e étudiant-e du domaine de spécialité « Génie électrique et technologie de l'information » (E) a rempli certaines conditions relatives à l'usage des langues dans ses études, elle ou il peut obtenir le « *Certificat de compétences bilingues BFH-TI* », qui atteste de ses compétences à étudier, travailler et à collaborer dans un environnement bilingue Français/Allemand, avec mention du niveau atteint dans la maîtrise de la langue.

Certificat destiné aux étudiant-e-s du domaine de spécialité Génie électrique et technologie de l'information

Les conditions pour l'obtention du « *Certificat de compétences bilingues BFH-TI* » sont les suivantes :

- a) participation réussie à deux modules de langue « allemand 2^{ème} langue » ou « français 2^{ème} langue » pendant la 1^{ère} année d'études, au moins au niveau standard (ces deux cours représentent chacun 2 crédits ECTS). Les deux modules sont inscrits sur la feuille récapitulative¹ et validés par la signature d'un-e professeur-e.
- b) Deux possibilités² :
 - suivre et réussir le module à option BZG3212 « Français 3 » qui est inscrit sur la feuille récapitulative¹ et qui sera validé par la signature d'un-e professeur-e ;
ou
 - produire aux 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semestres un travail dans la langue complémentaire (rapport, travail de semestre, travail de laboratoire, etc.) d'un nombre de caractères minimal de 10'000, espaces compris. Les différents travaux effectués dans la langue complémentaire seront inscrits sur la feuille récapitulative³ et validés par la signature d'un-e professeur-e.
- c) participation à un entretien individuel final avec un-e professeur-e de langue, durant lequel le niveau de maîtrise de la langue complémentaire sera déterminé.

Dans le domaine de spécialité E, la réalisation de ces trois conditions n'est pas intégrée aux études, mais il revient à la responsabilité de chaque étudiant-e qui le souhaite de les mettre en œuvre. Elles ou ils seront pour cela soutenus par les professeur-e-s.

Les étudiant-e-s du domaine de spécialité E qui auront rempli avec succès les trois conditions ci-dessus se verront décerner, en plus de leur diplôme, le « *Certificat de compétences bilingues BFH-TI* » :

¹ Feuille récapitulative en annexe.

² Attention : ce point ne concerne que les étudiant-e-s dont le français est la 2^{ème} langue.



La Haute école spécialisée bernoise décerne à M./Mme
XXX
né-e le 01.12.1998
de Lauperswil BE

le

Certificat de compétences bilingues Français/Allemand

Dans le cadre de ses études dans la BFH, M./Mme XXX a rempli les exigences correspondantes et montré ses capacités à étudier, travailler et collaborer dans un environnement bilingue français/allemand.

Langue complémentaire :
Niveau atteint :

Berne, le 22 septembre 202X

Dr. Lukas Rohr
Directeur du Département Technique et Informatique

Remarques :

Niveau linguistique : trois niveaux peuvent être atteints. Pour chaque niveau, un profil des exigences a été défini sur la base du Portfolio européen des langues :

- très bonnes à excellentes connaissances (niveau C1 - C2)
- bonnes à très bonnes connaissances (niveau B2- C1)
- moyennes à bonnes connaissances (niveau B1- B2)

Etudiant-e-s italophones : les étudiant-e-s italophones, au moment de leur inscription, choisissent leur langue d'étude première (français ou allemand). Dès lors, ils peuvent obtenir le certificat de compétences bilingues dans la seconde langue.

Informations : valerie.calabria@bfh.ch, pierre-andre.chevalier@bfh.ch

Biel/Bienne, le 16 septembre 2020
P.-A. Chevalier et Valérie Calabria